



Communauté de Communes du

Val de l'Oise

La Dynamique rurale



Rapport d'activités

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

-ANNEE 2015-



SOMMAIRE

Introduction

LES INDICATEURS TECHNIQUES

PRÉSENTATION

- Création et compétences *page 4*
- Le territoire desservi *pages 4-5*

LA COLLECTE

- Les flux collectés hors déchèteries *pages 5-6-7*
- La gestion de la collecte *pages 7-8*
- Les déchèteries intercommunales *pages 8-9-10-11*
- Les déchets collectés en 2015 *pages 12-13-14-15*

LE TRAITEMENT

- Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles *page 15*
- Le traitement de la Collecte Sélective *page 16*
- Le verre *page 16*
- Les déchets Encombrants *page 16*
- Les filières de reprise *page 16*
- Les unités de traitement *pages 16-17*

LES RESSOURCES HUMAINES *page 17*

LA COMMUNICATION *pages 17-18*

LES INDICATEURS FINANCIERS

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE *page 20*

LES DÉPENSES DU SERVICE

- Le montant global des dépenses *page 20*
- Les services d'élimination :
 - des encombrants, du bois sec, des déchets végétaux,
des gravats, du plâtre, des DDS et de l'amiante liée,
des pneus *page 21*
- Les sacs de tri sélectif *page 21*

LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE

- Le financement du service *pages 22-23*
- Le montant annuel des prestations facturées *page 24*
- Les aides perçues par les organismes agréés *page 23*
- Les recettes industrielles perçues au titre de la valorisation *pages 24-25*

ANNEXE

BUDGET O.M. : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 *pages 27-28*

Introduction

Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le président de la Communauté de Communes du Val de l'Oise a le plaisir de vous adresser le présent document retraçant l'activité de la structure intercommunale pour l'année 2015.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la collectivité à son conseil municipal en séance publique.

Ce rapport doit être mis à la disposition du public au siège de l'établissement de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Il est également diffusable par courriel, et disponible sur le site de la communauté de communes du Val de l'Oise (www.ccvo.fr).

LES INDICATEURS TECHNIQUES

PRÉSENTATION

❖ Création et compétences

La Communauté de Communes du Val de l'Oise, créée en 2014, a reçu de ses communes membres la compétence « Collecte et Traitement des déchets ménagers ». Cette compétence comprend le ramassage des ordures ménagères, des emballages recyclables, des journaux-magazines, du verre, des encombrants, la gestion de déchèteries et le transport des déchets ménagers.

La compétence « Traitement des déchets ménagers » a été transférée au Syndicat Mixte VALOR' AISNE (Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés de l'Aisne), en 2003.

Les déchets ménagers et assimilés collectés et traités par la communauté de communes proviennent des ménages, des artisans-commerçants et, pour partie, des PME/PMI et des services techniques des communes collectées.

❖ Le territoire desservi

Au 1^{er} janvier 2015, 32 communes (représentant 16 528 habitants) composaient la Communauté de Communes du Val de l'Oise.



Sur l'ensemble des communes (*dont la liste est énumérée ci-dessous*), la population en vigueur au 1^{er} janvier 2016 se répartit de la façon suivante :

Communes	Population*	% de la population
Alaincourt	503	3,04 %
Benay	213	1,29 %
Berthenicourt	214	1,29 %
Brissay-Choigny	317	1,92 %
Brissy-Hamégicourt	639	3,87 %
Cerizy	58	0,35 %
Châtillon/Oise	129	0,78 %

Chevresis-Monceau	356	2,15 %
Essigny-le-Grand	1 109	6,71 %
Ferté-Chevresis	589	3,56 %
Gibercourt	45	0,27 %
Hinacourt	33	0,20 %
Itancourt	1 118	6,76 %
Ly-Fontaine	120	0,73 %
Mézières/Oise	542	3,28 %
Mont d'Origny	860	5,20 %
Moy-de-l'Aisne	993	6 %
Neuville	196	1,18 %
Origny-Sainte-Benoîte	1 726	10,44 %
Parpeville	241	1,46 %
Pleine-Selve	180	1,09 %
Regny	209	1,26 %
Remigny	390	2,36 %
Renansart	169	1,02 %
Ribemont	1 984	12 %
Séry-les-Mézières	635	3,84 %
Sissy	484	2,93 %
Surfontaine	103	0,86 %
Thenelles	568	3,44 %
Urvillers	610	3,69 %
Vendeuil	918	5,55 %
Villers-le-Sec	277	1,67 %
TOTAL	16 528 hab.	100 %

**Source INSEE : estimation de la population totale légale en 2013*

- Densité de population

La collectivité s'étend sur 327,18 km² pour une population de 16 528 habitants. La densité moyenne est donc de 50,52 habitants au km².

LA COLLECTE

▪ Les flux collectés hors déchèteries

En 2015, la communauté de communes a procédé à la collecte (hors déchèteries) en régie :

- du flux Ordures Ménagères Résiduelles (OMr),
- du flux de la Collecte Sélective Hors Verre (Briques alimentaires, Cartons, Journaux-Magazines-Revues, Papiers graphiques, Emballages Métalliques, Bouteilles et flacons en Plastique),
- des emballages ménagers en Verre (en apport volontaire dans des containers dédiés),
- et des déchets Encombrants/Ferrailles sur rendez-vous.

➤ Les Ordures Ménagères Résiduelles

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) sont collectées chaque semaine en porte-à-porte. Cette collecte s'effectue en sac sachant que les sacs déposés dans un bac roulant sont tolérés (contenance maximale : 770 litres). Ces déchets ont été enfouis à l'I.S.D.N.D. (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) à Flavigny-le-Grand/Beaurain après avoir transité par les sites d'Holnon et Urvillers.



➤ La Collecte Sélective Hors Verre

Les déchets d'emballages ménagers (et les journaux-magazines-revues) ont été collectés chaque semaine en porte-à-porte. Les usagers doivent déposer leurs emballages recyclables dans un sac translucide spécialement mis à leur disposition par la communauté de communes (les sacs sont disponibles en mairie). Cette prestation a été assurée à l'aide d'un camion bi compartimenté. Le flux « Emballages ménagers » a été traité aux centres de tri de Villeneuve-Saint-Germain, Louches et Urvillers.



➤ La collecte du Verre

La collecte du verre est réalisée sous forme d'apport volontaire à l'aide d'une centaine de colonnes réparties sur le territoire intercommunal. Le dépôt du verre est également possible en déchèterie. Le ramassage est réalisé par l'intermédiaire d'un camion Ampliroll. Les déchets de verre recyclables sont transportés ensuite à REIMS (BSN GLASSPACK).

Le 1^{er} janvier 2011, la Communauté de Communes du Val de l'Oise a signé un nouveau contrat de reprise avec Eco-Emballages pour le développement d'un programme de collecte sélective des déchets d'emballages ménagers (appelé « barème E »).

Ce barème :

- Incite à une performance plus adaptée aux objectifs et à une responsabilité de la collectivité puisque 90% de soutiens sont liés à la tonne recyclée,
- Garantit les prix de reprise,
- Permet la mise en place par Eco-Emballages d'actions de communication et de sensibilisation pour optimiser le service et réduire les coûts de la collecte sélective.

Les déchets concernés sont : l'acier, l'aluminium, le carton, le plastique et le verre. Les fabricants d'emballages versent à l'éco-organisme une contribution nécessaire au traitement des déchets issus des emballages ménagers. Ainsi, Eco-Emballages soutient financièrement

la communauté de communes pour la mise en place de la collecte sélective. De plus, il s'assure via des conventions passées avec les filières de matériaux que la collectivité bénéficie d'une garantie de reprise des matériaux collectés qui seront recyclés et qui feront l'objet d'une valorisation financière.

Le dernier matériau, le papier graphique, est soutenu financièrement par l'éco-organisme Ecofolio. Une valorisation financière est également assurée par un repreneur (UPM) avec une garantie de reprise.

➤ La collecte des Encombrants / Ferrailles sur rendez-vous

La collectivité a poursuivi, en 2015, la collecte des déchets Encombrants/Ferrailles sur rendez-vous auprès des personnes âgées, handicapées ou foyers n'ayant pas de moyen de locomotion adapté pour les transporter en déchèterie.



▪ La gestion de la collecte

○ Les moyens de la collecte

➤ Les moyens matériels

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et Collecte Sélective a été réalisée via des camions bi compartimentés :

- Un compartiment représentant les deux tiers du camion est réservé aux Ordures Ménagères Résiduelles,
- Un compartiment correspondant au tiers du camion est dédié au flux sélectif Hors Verre (B.C.J.M.P.).



Un camion de ce type est utilisé en permanence sur le terrain du lundi au vendredi en deux postes. La collectivité utilise un « mulet » en cas de nécessité (panne, surcroît d'activité...).

La collectivité dispose également de trois camions Ampliroll pour la collecte des points d'Apport Volontaire « Verre » ainsi que pour l'enlèvement des bennes en déchèteries.

Le garage des camions et l'ensemble des services techniques de collecte sont basés au siège social à Mézières/Oise (route d'Itancourt).

➤ Les moyens humains

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et du flux valorisable Hors Verre a été assurée par deux équipes les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi (en deux postes), chaque semaine.

Une équipe de collecte est composée d'un chauffeur et de deux agents de collecte. Il est à noter que la collecte des déchets ménagers en porte-à-porte est effectuée lors des



jours fériés.

La collecte du verre est réalisée environ tous les mois à l'aide d'un camion Ampliroll. Un chauffeur a en charge cette collecte.

o Les tournées de collecte en porte-à-porte en 2015

2015 - Jour de ramassage hebdomadaire <i>jours fériés compris</i>	2015 - Communes collectées
LUNDI	Origny Sainte Benoîte - Mont d'Origny - Hameau de Courjumelles - Neuville - Thenelles
MARDI	Remigny - Essigny le Grand Urvillers - Regny - Itancourt
MERCREDI	Ribemont - Mézières/Oise Brissy Hamégicourt - Châtillon/Oise
JEUDI	Brissay Choigny - Vendeuil - Cerizy - Benay Ly Fontaine - Gibercourt - Hinacourt Berthenicourt - Alaincourt - Moÿ de l'Aisne
VENDREDI	Séry les Mézières - Renansart - Surfontaine Villers le Sec - Pleine Selve - Parpeville Hameaux de Torcy, Villancet, Fay le Noyer, Ferrières - La Ferté Chevrèsis - Chevrèsis Monceau (et Chevrèsis les Dames) - Hameau de Valécourt (1 semaine sur 2) - Sissy

▪ Les déchèteries intercommunales

➤ Localisation et gestion des déchèteries

Les déchèteries sont des installations qui offre un service de collecte pour les déchets non repris dans la collecte traditionnelle (encombrants, mobilier, appareils ménagers, végétaux, déchets dangereux, etc.).

Deux déchèteries sont à disposition des usagers :

- **La déchèterie de Mézières/Oise** située route d'Itancourt 02240 MEZIERES/OISE,
- **La déchèterie d'Origny-Sainte-Benoîte** située route de Neuville 02390 ORIGNY-SAINTE-BENOITE.

La gestion des déchèteries est assurée directement par les services de la communauté de communes (gardiennage, rotations...).

A l'exception des encombrants qui sont enfouis, tous les matériaux ou produits apportés en déchèterie font l'objet soit de valorisation, soit de traitement prévenant les risques de pollution.

Des prestataires interviennent pour le traitement de certains déchets en déchèterie

Aucune convention d'accès n'a été contractée avec des territoires voisins.

➤ Les déchets récupérés sur les sites

○ La déchèterie de MÉZIÈRES/OISE

Cette déchèterie couverte, qui s'étend sur environ 3 500 m², accueille de nombreuses catégories de déchets dans le respect de la réglementation.

Le stockage des déchets s'effectue sur deux parties distinctes :

-La partie « Quai » constituée de :

- Une benne de 30 m³ pour le verre
- Une benne de 30 m³ pour les métaux
- Deux bennes de 30 m³ pour les encombrants
- Une benne de 30 m³ pour les déchets d'éléments d'ameublement (mobilier)
- Deux bennes de 30 m³ pour le bois de classe A et B
- Deux bennes de 7 m³ pour les gravats
- Une benne de 15 m³ pour le plâtre
- Un broyeur à végétaux
- Une presse Papiers/Cartons
- Une armoire pour le stockage des Déchets Diffus Spécifiques (solvants, acides, comburants...)
- Des palox pour le dépôt des D.D.S. particuliers et professionnels
- Un palox pour les batteries
- Un bac de 30 litres pour les films radiographiques
- Un contenant pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux (D.A.S.R.I.)



- Des bacs de stockage pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- Une benne de 30 m³ pour la récupération des D.E.E.E. hors froid
- Un conteneur pour l'huile minérale et un conteneur pour l'huile alimentaire
- Un conteneur pour les pneus VL
- Des conteneurs pour les textiles-chaussures-marroquinerie, les piles et accumulateurs, les cartouches d'impression usagées, les lampes et néons usagés et les capsules Nespresso



-La partie « Plate-forme » constituée de :

- La plate-forme « Espaces verts »
- La plate-forme « Gravats »

La collectivité a aménagé à côté du plateau une dalle béton permettant le dépôt des déchets verts broyés et non broyés. De même, les gravats sont déposés au sol et repris par les engins de la collectivité. Les usagers ne se rendant en déchèterie que pour ces types de déchets accèdent directement sur la zone de vidage

(ouverture déclenchée par l'agent de déchèterie). En tout, le volume stockable maximum sur le site est de 564,06 m³.

○ La déchèterie d'ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE

Cette déchèterie, d'une superficie de moins de 2 500 m², permet aux usagers de déposer les déchets suivants :

- Le bois de classe A et B
- Les papiers et cartons
- Les déchets végétaux
- Les déchets encombrants
- Les gravats
- Les ferrailles
- Les batteries
- Les piles
- Le verre
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques
- Les déchets diffus spécifiques (produits pâteux, solvants, produits phytosanitaires...)

➤ Ouverture des sites

○ La déchèterie de Mézières/Oise

Les horaires d'ouverture sont établis de 9h à 19h sans interruption, du lundi au samedi ainsi que le dimanche matin de 9h à 11h30. Un accès spécifique est dédié aux artisans le matin dès 7h30 jusqu'à 9h.

○ La déchèterie d'Origny-Sainte-Benoîte

Les horaires d'ouverture sont définis selon deux périodes.

Horaires Printemps-Eté

Lundi : 9h à 11h / Mardi fermé / Mercredi : 15h30 à 19h / Jeudi : fermé / Vendredi : 15h30 à 19h / Samedi : 9h à 13h

Horaires Automne-Hiver

Lundi : 9h à 11h / Mardi fermé / Mercredi : 13h à 16h30 / Jeudi : fermé / Vendredi : 13h à 16h30 / Samedi : 9h à 12h

➤ Règles d'accès

Seuls les habitants et professionnels du territoire intercommunal peuvent accéder gratuitement aux services des déchèteries. Ils doivent pour cela présenter à l'agent de déchèterie une carte d'accès spécifique.

Les entreprises situées hors du territoire intercommunal peuvent déposer des déchets à la déchèterie de Mézières/Oise mais sur une base payante :

- véhicule V.L. : 30 € par passage,
- véhicule Fourgonnette - de 3^T500 : 60 € par passage,
- véhicule Fourgonnette + de 3^T500 : 90 € par passage.

➤ Partenariats

La Communauté de Communes est partenaire d'éco-organismes dont la mission est d'assurer la gestion, dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), de la fin de vie des équipements mis sur le marché.


La collecte et/ou le traitement des déchets spécifiques sont pris en charge par ces éco-organismes, à titre gratuit. Ils sont, dans la mesure du possible, valorisés.


éco-mobilier ⇒ Déchets d'Eléments d'Ameublement



 ⇒ Déchets Diffus Spécifiques

 ⇒ Lampes et néons

 ⇒ Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

 ⇒ Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques

 ⇒ Piles et accumulateurs

  ⇒ Textiles, linges, chaussures, maroquinerie

 ⇒ Pneumatiques V.L.

La société ECOGRAS assure gratuitement la collecte et le traitement des huiles alimentaires aux deux déchèteries intercommunales.



▪ Les déchets collectés en 2015

Base : en 2015 ⇔ 16 528 habitants (idem en 2014)

ENFOUISSEMENT	2015 en tonnes	2015 en kg/hab	2014 en tonnes	2014 en kg/hab
ORDURES MÉNAGÈRES	3 380,34 ^T	204,52 kg/hab.	3 485,88 ^T	210,90 kg/hab.
REFUS DE TRI	173,90 ^T	10,52 kg/hab.	48,24 ^T	2,92 kg/hab.

COLLECTE SÉLECTIVE	2015 en tonnes	2015 en kg/hab	2014 en tonnes	2014 en kg/hab
CORPS PLATS CORPS CREUX (refus de tri compris)	897,99 ^T	54,33 kg/hab.	852,10 ^T	51,55 kg/hab.

VERRE	2015 en tonnes	2015 en kg/hab	2014 en tonnes	2014 en kg/hab
containers + déchèteries	696,20 ^T	42,12 kg/hab.	775,32 ^T	46,91 kg/hab.

DÉCHÈTERIES	2015 en tonnes	2015 en kg/hab	2014 en tonnes	2014 en kg/hab
DÉCHETS VÉGÉTAUX	1 294,94 ^T	78,35 kg/hab.	1 891,52 ^T	114,44 kg/hab.
ENCOMBRANTS	625,70 ^T	37,86 kg/hab.	659,16 ^T	39,88 kg/hab.
GRAVATS	env. 500 ^T	30,25 kg/hab.	406,60 ^T	24,60 kg/hab.
BOIS SEC	423,97 ^T	25,65 kg/hab.	444,13 ^T	26,87 kg/hab.
MOBILIER	220,51 ^T	13,34 kg/hab.	138 ^T	8,35 kg/hab.
FERRAILLES	220,34 ^T	13,33 kg/hab.	211,78 ^T	12,81 kg/hab.
D.E.E.E.	145,15 ^T	8,78 kg/hab.	137,43 ^T	8,31 kg/hab.
PAPIERS/CARTONS	102,89 ^T	6,22 kg/hab.	104,16 ^T	6,30 kg/hab.
PLÂTRE	101 ^T	6,11 kg/hab.	93,68 ^T	5,67 kg/hab.
TEXTILES (+ hors déchèteries)	68,59 ^T	4,15 kg/hab.	62,38 ^T	3,77 kg/hab.
DDS particuliers et pros	44,62 ^T	2,70 kg/hab.	41,48 ^T	2,51 kg/hab.
AMIANTE LIÉE	34,55 ^T	2,09 kg/hab.	39,92 ^T	2,41 kg/hab.
PLASTIQUES MÊLÉS	20,46 ^T	1,24 kg/hab.	---	---
PNEUMATIQUES	11,34 ^T	1,24 kg/hab.	101,95 ^T	6,17 kg/hab.
BATTERIES	2,472 ^T	0,15 kg/hab.	6 ^T	0,36 kg/hab.
HUILE DE VIDANGE	2,79 ^T	0,17 kg/hab.	10,35 m ³	0,62 litres
HUILE ALIMENTAIRE	0,540 m ³	0,033 l/hab.	1,60 m ³	0,62 litres
LAMPES-NÉONS	0,500 ^T	0,03 kg	NC	NC
FILMS RADIOGRAPHIQUES	0,309 ^T	0,019 kg	NC	NC
CARTOUCHES IMPRESSION	0,203 ^T	0,0122 kg	NC	NC
CAPSULES NESPRESSO	0,113 ^T	0,0068 kg	NC	NC
DASRI (déchets de soins)	0,0633 ^T	0,0038 kg	NC	NC
PILES	0 ^T	0 kg/hab.	1,57 ^T	0,09 kg/hab.

TOTAL GÉNÉRAL	8 795,58^T	532,16 kg/hab.	9 441,07^T	571,22 kg/hab.
DÉCHETS VALORISÉS	4 615,64 ^T (52,47 %)	279,26 kg/hab.	5 207,87 ^T (55,16 %)	315,09 kg/hab.
DÉCHETS NON VALORISÉS	4 179,94 ^T (47,53 %)	252,90 kg/hab.	4 233,20 ^T (44,84 %)	256,13 kg/hab.

➤ Stockage des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) - Comparaison nationale

- La moyenne nationale 2015 est de 270 kg/habitant d'OMr (référentiel national 2015).
- La C.C. du Val de l'Oise a produit en moyenne 204,52 kg/habitant d'OMr auxquels s'ajoutent 10,52 kg de refus de tri.

➤ Performances de tri - Comparaison nationale

Emballages et papiers graphiques :

- La moyenne nationale 2015 est de 47 kg/habitant (référentiel national 2015).
- La C.C. du Val de l'Oise a produit en moyenne 54,33 kg/habitant d'emballages recyclables et papiers graphiques.

Verre :

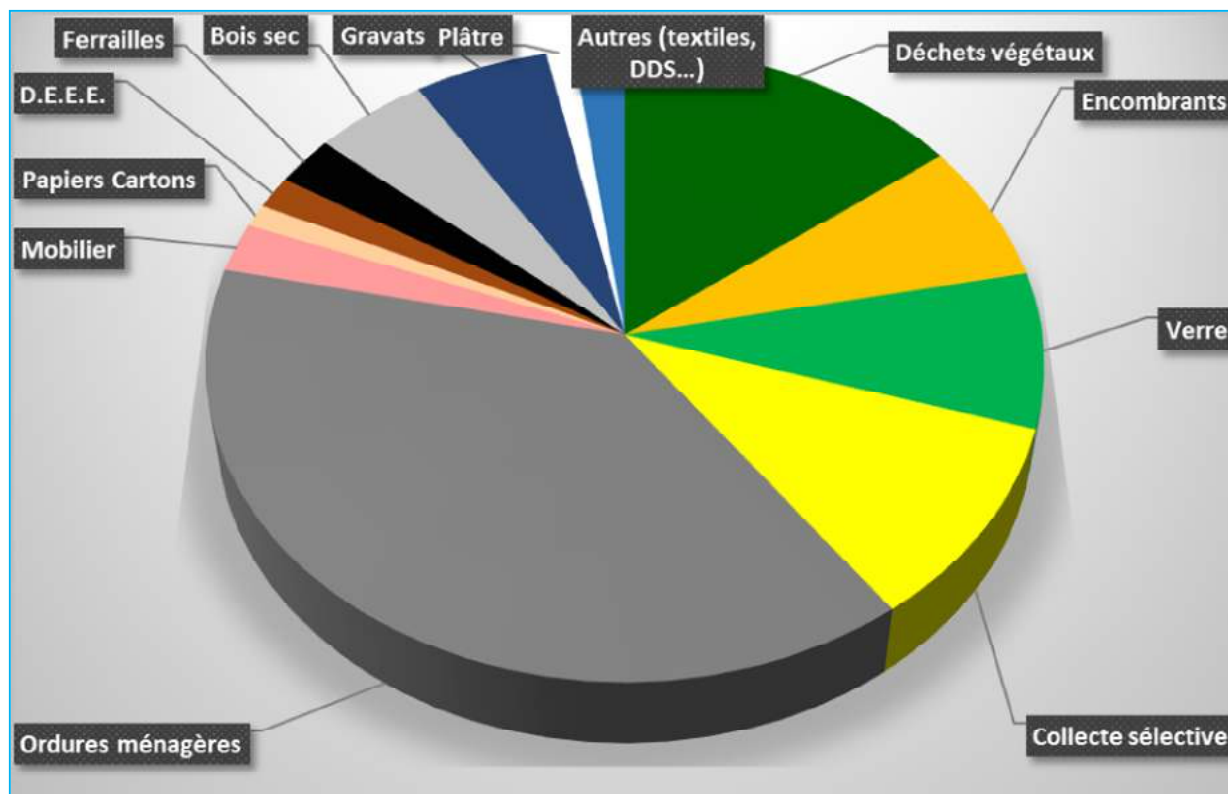
- La moyenne nationale 2015 est de 29 kg/habitant (référentiel national 2015).
- La C.C. du Val de l'Oise a produit en moyenne 48,12 kg/habitant de verre.

➤ Traitement des déchets par VALOR' AISNE

-170 594 tonnes de déchets ménagers ont été traités par le syndicat départemental réparties comme suit :

- 27 411 tonnes triées dont 20 677 tonnes réellement expédiées au recyclage (5 134 tonnes de refus enfouies),
- 16 954 tonnes compostées,
- 120 332 tonnes d'OMr enfouies,
- 5 898 tonnes d'encombrants enfouies.

C.C.V.O. - RÉPARTITION DES VOLUMES COLLECTÉS EN 2015

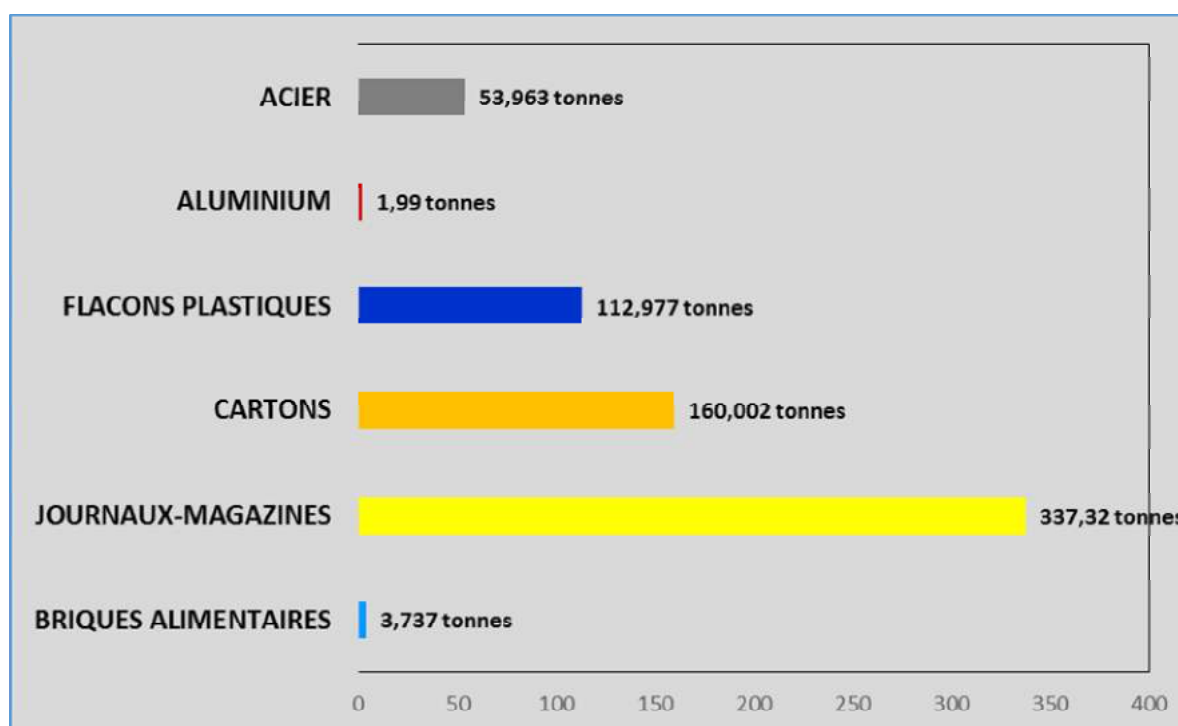


Corps creux et corps plats livrés

CORPS CREUX	2015 en tonnes	2015 en kg/hab	2014 en tonnes	2014 en kg/hab
ACIER	53,963 ^T	3,265 kg/hab.	25,12 ^T	1,52 kg/hab.
ALUMINIUM	1,990 ^T	0,120 kg/hab.	0,832 ^T	0,005 kg/hab.
FLACONS PLASTIQUES	112,977 ^T	6,835 kg/hab.	63,132 ^T	3,82 kg/hab.

CORPS PLATS	2015 en tonnes	2015 en kg/hab	2014 en tonnes	2014 en kg/hab
5.02 (CARTONS)	160,002 ^T	9,681 kg/hab.	99,35 ^T	6,01 kg/hab.
JMR	337,32 ^T	20,41 kg/hab.	219,70 ^T	13,29 kg/hab.
BRIQUES (ELA)	3,737 ^T	1,52 kg/hab.	25,076 ^T	1,52 kg/hab.

PART DES MATÉRIAUX LIVRÉS EN 2015



➤ Les bénéfices du recyclage

Matériaux expédiés en 2015	Produits recyclés à titre d'exemple
53,963 tonnes d'ACIER	77,4 voitures
1,990 tonne d'ALUMINIUM	586 vélos
160,002 tonnes de CARTONNETTES	2 640 000 boîtes à œufs
3,737 tonnes de BRIQUES ALIMENTAIRES	107 300 paquets de 10 mouchoirs

112,977 tonnes de FLACONS PLASTIQUES	<i>81 925 couettes</i>
696,200 tonnes de VERRE	<i>1 488 321 nouvelles bouteilles de 75 cl</i>
337,32 tonnes de PAPIER	<i>112 327 ramettes de papier recyclé</i>

▪ Caractérisations et refus

Dans le cadre de leur contrat avec Eco-Emballages, les collectivités sont soumises à la réalisation de caractérisations des emballages collectés.

Des prélèvements sont réalisés par le centre de tri à l'arrivée des camions selon un programme défini préalablement intégrant l'ensemble des secteurs.

Les résultats de ces caractérisations permettent de calculer au plus précis la clé de répartition pour chacune des collectivités du centre de tri et de faire ressortir un taux de refus.

Pour l'année 2015, les caractérisations effectuées ont donné un taux de refus moyen de 17%, soit une hausse par rapport à 2014 (15%).

LE TRAITEMENT

Le traitement des déchets OMr et ceux issus de la collecte sélective est assuré par le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers VALOR' AISNE.

La Communauté de Communes du Val de l'Oise prend à sa charge l'élimination des déchets « encombrants » collectés en porte-à-porte, le verre en apport volontaire ainsi que l'ensemble des déchets apportés en déchèteries. Elle fait appel à des prestataires spécialisés pour leur traitement (enfouissement, valorisation ou traitement spécifique).

▪ Le traitement des OMr (et les refus de tri non valorisables)



Les déchets non recyclables sont appelés les ordures ménagères résiduelles (OMr). Les déchets produits sur le territoire intercommunal en 2015 ont été déposés sur les sites de transfert d'Holnon et d'Urvillers pour être acheminés ultérieurement à l'I.S.D.N.D. de Flavigny-le-Grand/Beaurain. Les refus de tri non valorisables sont également déposés en Centre de Stockage.



▪ Le traitement de la Collecte Sélective

Les déchets valorisables hors verre ont été traités sur les centres de tri situés à Villeneuve-Saint-Germain (02), RECYDEM (Lourches 59) et Urvillers (02).

▪ Le verre

Les emballages en verre (pots, bocaux, bouteilles) collectés en apport volontaire dans les colonnes en verres et sur les déchèteries de Mézières/Oise et d'Origny-Sainte-Benoîte ont été directement acheminés sur le site de la société BSN Glasspack à Reims pour y être recyclés.

▪ Les déchets Encombrants

Les déchets « Encombrants » collectés en porte-à-porte ou déposés par les usagers en déchèteries ont été directement apportés par les services techniques de la communauté de communes sur le site de SITA DECTRA à Holnon pour être ensuite enfouis sur le site d'Allemant.

▪ Les filières de reprise

Matériaux	Repreneurs
EMR (cartons)	SAICA VENIZEL
ELA (briques alimentaires)	REVIPAC / NOVATISSUE SAS
Acier	ARECELOR MITTAL
Aluminium	RÉGEAL AFFIMET
JMR (journaux-magazines-revues)	UPM-LA CHAPELLE D'ARBLAY
Plastiques	VALORPLAST
Verre	BSN GLASSPACK

▪ Les unités de traitement

Flux collectés	Filière de traitement	Opérateur du traitement	Lieu de traitement
Encombrants	Enfouissement	SITA DECTRA	Holnon / Allemant
Gravats	Réemploi local	C.C.V.O.	---
Déchets végétaux	Compostage	SAS LERICHE	Neuville-St-Amand / Omissy
Ferrailles/Batteries	Valorisation	HAUBOURDIN	Saint-Quentin
Papier/Carton	Valorisation	HAUBOURDIN	Saint-Quentin
Huiles de vidange	Valorisation	CHIMIREC-VALRECOISE	St-Just-en-Chaussée
Bois sec	Valorisation	VALORBAT	Condren
Piles	Valorisation	COREPILE	Paris
Pneumatiques	Valorisation	ALIAPUR / GURDEBEKE	Noyon
Consommables usagés	Valorisation	COLLECTOR	Mornant
Capsules Nespresso	Valorisation	COLLECTOR	Mornant
Verre	Valorisation	O-I MANUFACTURING	Reims
D.E.E.E.	Valorisation	ECO SYSTEMES	Lesquin
Lampes et néons	Valorisation	RÉCYLUM/ENVIE	Noyon
Textiles	Valorisation	LE RELAIS	Bruay-la-Buissière

D.D.S. particuliers	Traitement spécifique	ECO DDS / ORTEC	Saint-Quentin
D.D.S. professionnels	Valorisation	CHIMIREC-VALRECOISE	St-Just-en-Chaussée
Huile alimentaire	Valorisation	ECOGRAS	Bonneuil/Marne
Films radiographiques	Valorisation	RHÔNE ALPES ARGENT	Bondoufle
D.A.S.R.I.	Traitement spécifique	DASTRI / NB MÉDICAL	Abbeville
Plâtre	Valorisation	VALORBAT	Condren
Amiante	Traitement spécifique	VALORBAT	Condren
Batteries	Valorisation	STCM	Bazoches
Mobilier	Valorisation	ECOMOBILIER	Paris
Plastiques mêlés	Traitement spécifique	VALORBAT	Condren

LES RESSOURCES HUMAINES

En 2015, la Communauté de Communes du Val de l'Oise employait 10 agents à temps plein et 2 agents à temps non complet au service « Déchets Ménagers ».

→ Emploi administratif : 1 agent à temps complet

→ Emplois techniques : 10 agents à temps complet / 2 agents à temps non complet / 2 saisonniers à temps complet / 1 contrat aidé (CAE) 20h

Tous les agents œuvrent ensemble pour garantir un service public de qualité auprès des ménages du territoire intercommunal.

LA COMMUNICATION

➤ La communication orale

- Contacts téléphoniques avec les usagers pour les informer des services proposés par la collectivité,
- Interventions auprès des foyers pour leur donner des explications sur le tri sélectif,
- Communication vers les élus et le personnel,
- ...

➤ La communication écrite

- Calendrier de collecte des déchets et Mémo tri,
- Informations sur les services de déchèteries (lieux, horaires d'ouverture, déchets acceptés...),
- Lettre jointe à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2015,

- Mise en ligne d'articles sur le site Internet de la collectivité et celui de la déchèterie (www.ccvo.fr / www.decheterie-ccvo.fr),
- Envoi de guides de la déchèterie de Mézières/Oise et de cartes d'accès,
- Envoi de dépliants sur la pratique du compostage individuel,
- ...

LES INDICATEURS FINANCIERS

▪ **Les modalités d'exploitation du service**

L'ensemble des prestations « collecte » est réalisé en régie intercommunale.



Le traitement des déchets ménagers est confié au syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne -VALOR' AISNE- s'agissant des Ordures Ménagères Résiduelles et les déchets d'emballages ménagers.

En 2015, le montant de la participation à VALOR' AISNE s'est élevé à **653 965,20 € TTC**.

	Contribution par habitant				Contribution à la tonne enfouie N-1
	Investissements et coût admin.	Tri	Transfert	Compostage	Enfouissement
H.T.	9,33 €	6,41 €	4,31 €	0,87 €	69,13 €
T.T.C.	23,01 €				76,04 €

	Nombre	Coût Total HT	Montant TVA 10 %	Montant TTC
Population	16 740	350 200,80 €	35 020,08 €	385 220,88 €
Tonnages 2014	3 534,11	244 313,02 €	24 431,30 €	268 744,32 €
TOTAL		594 513,82 €	59 451,38 €	653 965,20 €

La Communauté de Communes du Val de l'Oise prend à sa charge les frais de traitement des déchets encombrants, du bois sec, des déchets végétaux, des gravats, du plâtre, des Déchets Diffus Spécifiques (D.D.S.) provenant des professionnels, de même que l'amiante liée déposée par les particuliers, récupérés en déchèteries.

Elle bénéficie des recettes versées par les repreneurs sur les autres matériaux valorisables ainsi que des soutiens versés par les organismes agréés (ou récupération à titre gratuit).

▪ **Les dépenses du service**

➤ **Le montant global des dépenses**

Le montant global des dépenses arrêté au compte administratif 2015 (*voir en annexe*) se décompose de la façon suivante :

	Fonctionnement - 2015	Investissement - 2015
TOTAL	1 613 949,90 €	69 296,27 €

➤ Le service d'élimination des encombrants

La collectivité a récupéré les déchets encombrants dans les deux déchèteries intercommunales ainsi que lors du ramassage en porte-à-porte sur rendez-vous.

Le traitement a été réalisé par la société SITA DECTRA (Holnon). Le coût global du traitement s'est élevé à **58 163,31 € TTC**.

Certains plastiques (plastiques mêlés) ont été séparés du flux Encombrants et traités par la société VALORBAT à hauteur de **1 206,44 € TTC**.

➤ Le service d'élimination des déchets de bois sec

La collectivité a récupéré les déchets de bois sec en déchèteries.

Le traitement a été confié, en 2015, à la société VALORBAT (Condren). Le coût global du traitement s'est élevé à **13 227,86 € TTC**.

➤ Le service d'élimination des déchets végétaux

La collectivité a récupéré les déchets végétaux (tontes de pelouses, tailles de haies...) en déchèteries.

Le traitement a été réalisé par la société SAS LERICHE. Le coût global du traitement a représenté la somme de **28 689,45 € TTC**.



➤ Le service d'élimination des gravats

La communauté de communes a réemployé les déchets de gravats dans le cadre des travaux réalisés tout au long de l'année sur le territoire intercommunal.

➤ Le service d'élimination du plâtre

La déchèterie de Mézières/Oise récupère les déchets de plâtre. Le montant traité en 2015 par la société VALORBAT s'élève à **8 726,41 € TTC**.

➤ Le service d'élimination des Déchets Diffus Spécifiques

La communauté de communes propose la récupération des Déchets Diffus Spécifiques hors filière EcoDDS. Le traitement assuré par CHIMIREC-VALRECOISE s'est élevé à **8 561,82 € TTC**.

➤ Le service d'élimination de l'amiante liée

La communauté de communes récupère une fois par mois l'amiante liée en provenance des particuliers. Le montant global facturé en 2015 par VALORBAT a représenté la somme de **16 384,51 € TTC**.

➤ Le service d'élimination des pneus

Le traitement des pneus hors filière ALIAPUR par la société DELTA-GOM s'est élevé à **544,90 € TTC**.

➤ Les sacs de tri sélectif

280 000 sacs de collecte sélective ont été commandés, en 2015, à la société INTERPACK. Le coût global d'achat des sacs s'est élevé à **31 752 € € TTC**.

▪ **Les modalités de financement du service**

➤ **Le financement du service**

Le financement du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M.) facturée aux particuliers et professionnels, les prestations particulières, le soutien des sociétés agréées ainsi que les recettes industrielles.

**SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES	1 613 949,90 €
Charges à caractère général	299 878,57 €
Charges de personnel	524 897,48 €
Dotation aux amortissements	87 812,14 €
Charges de gestion courante	658 510,20 €
Charges financières	30 821,95 €
Charges exceptionnelles	12 029,56 €

RECETTES	1 521 311,22 €
Atténuations de charges	27 989,20 €
Opérations d'ordre	22 754 €
Vente produits et prestations	1 359 694,29 €
Produits exceptionnels	110 873,73 €

Résultat :- 92 638,68 €



**SECTION
D'INVESTISSEMENT**

DÉPENSES	69 296,27 €
Opération d'ordre	22 754 €
Emprunts et dettes	44 999,96 €
Immobilisations corporelles	1 542,31 €

RECETTES	101 496,44 €
Opération d'ordre	87 812,14 €
Dotations, fonds divers et réserves	13 684,30 €
Subventions d'investissement reçues	---
Emprunts et dettes	---

Résultat : + 32 200,17 €

-Le montant de la R.E.O.M. facturé aux foyers en 2015-

Nombre de personnes	Collecte	Traitement	MONTANT GLOBAL
1 personne	56 €	39 €	95 €
2 personnes	56 €	78 €	134 €
3 personnes	56 €	117 €	173 €
4 personnes	56 €	156 €	212 €
5 personnes et +	56 €	195 €	251 €
Résidences secondaires	Forfait à 146 €		
Maisons de retraite	39 € par lit		

-Le montant de la R.E.O.M. facturé aux professionnels en 2015-

<u>Catégorie 0</u> : sociétés civiles immobilières - holdings, sociétés financières - activités de bureau - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de moins de 25 places)	30 €
<u>Catégorie 1</u> : activités intellectuelles - activités pouvant justifier d'une filière de traitement pour l'enlèvement de déchets spécifiques - professionnels de santé justifiant d'un contrat avec un prestataire privé (<i>sauf pharmacies</i>) - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de 25 à 50 places) - taxi transport - coiffeurs à domicile - agriculteurs - silos agricoles, coopératives - entreprise de formation - activité non sédentaire - service navigation	50 €
<u>Catégorie 2</u> : habillement, chaussures - pompes funèbres - toiletteur canin - Trésor Public - agences postales - Gendarmerie Nationale - professions libérales (médecins y compris exerçant au sein d'une maison médicale, avocats, notaires...) - auto école - coiffeurs - services (banque, assurance, agence immobilière, géomètre, expert-comptable, bureau d'études...) - établissement artisanal et commercial 1 actif - fleuriste - soins de beauté - entreprises de travaux agricoles - gîtes, chambres d'hôtes et meublés	75 €
<u>Catégorie 3</u> : établissement artisanal et commercial 2 actifs maximum - garage mécanique 2 actifs - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de 51 à 100 places) - café bar, boulangerie (communes de moins de 1.000 habitants) - boucherie - station services - cantines scolaires de 0 à 25 places	100 €
<u>Catégorie 4</u> : café bar, boulangerie (communes de plus de 1.000 habitants) - pharmacie - hôtel - restaurant - brasserie - tabac presse - agriculteur ne pouvant pas justifier d'une filière de traitement pour l'enlèvement de déchets spécifiques - étang de pêche et de loisir à but lucratif - discothèque - établissement artisanal, industriel et commercial de 3 actifs - petit élevage privé non agricole jusqu'à 10 places	125 €
<u>Catégorie 5</u> : établissement artisanal, industriel et commercial de 4 actifs - supérette - élevage privé non agricole et chenil supérieur à 10 places	150 €

Catégorie 6 : établissement artisanal, industriel et commercial de 5 à 10 actifs - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de plus de 100 places) - cantines scolaires de 26 à 50 places	200 €
cantines scolaires de plus de 50 places* - supermarchés* - entreprises d'espaces verts**	Tarif à définir suivant le volume produit (voir ci-dessous)

* 56 € par an pour la collecte + 300 € le bac de 750 litres

** → 2 m³ par semaine : 300 € / an → 3 m³ par semaine : 450 € / an
→ 4 m³ par semaine : 600 € / an

APPORTS EN DÉCHÈTERIE

- Les entreprises extérieures au territoire intercommunal sont facturées (même si elles réalisent des travaux chez un particulier du territoire) :

TARIF :

→ véhicule VL : 30 € par passage

→ véhicule Fourgonnette - de 3^{T5} : 60 €

→ véhicule Fourgonnette + de 3^{T5} : 90 €

➤ Le montant annuel des prestations facturées

Le montant perçu en 2015 des redevances d'enlèvement des ordures ménagères facturées aux particuliers et professionnels du territoire, ainsi que divers frais liés à la location de bennes et conventions, a représenté la somme de **1 079 956,47 €**.

➤ Les aides perçues par les organismes agréés

La collectivité a perçu, en 2015, les soutiens à la tonne triée versés par les sociétés agréées ECO-EMBALLAGES, VALORPLAST, ECOFOLIO, REVIPAC, OCAD3E, ECOTLC, ECODDS et ECOMOBILIER. Le montant global s'est élevé à **180 850,41 €**.

ECO-EMBALLAGES	95 838,97 €
VALORPLAST	26 393,78 €
ECOFOLIO	10 806,75 €
REVIPAC	14 096,20 €
OCAD3E - ECO SYSTEMES	13 180,71 €
ECO TLC	1 647,60 €
ECODDS	2 118,28 €
ECOMOBILIER	16 768,12 €
TOTAL	180 850,41 €

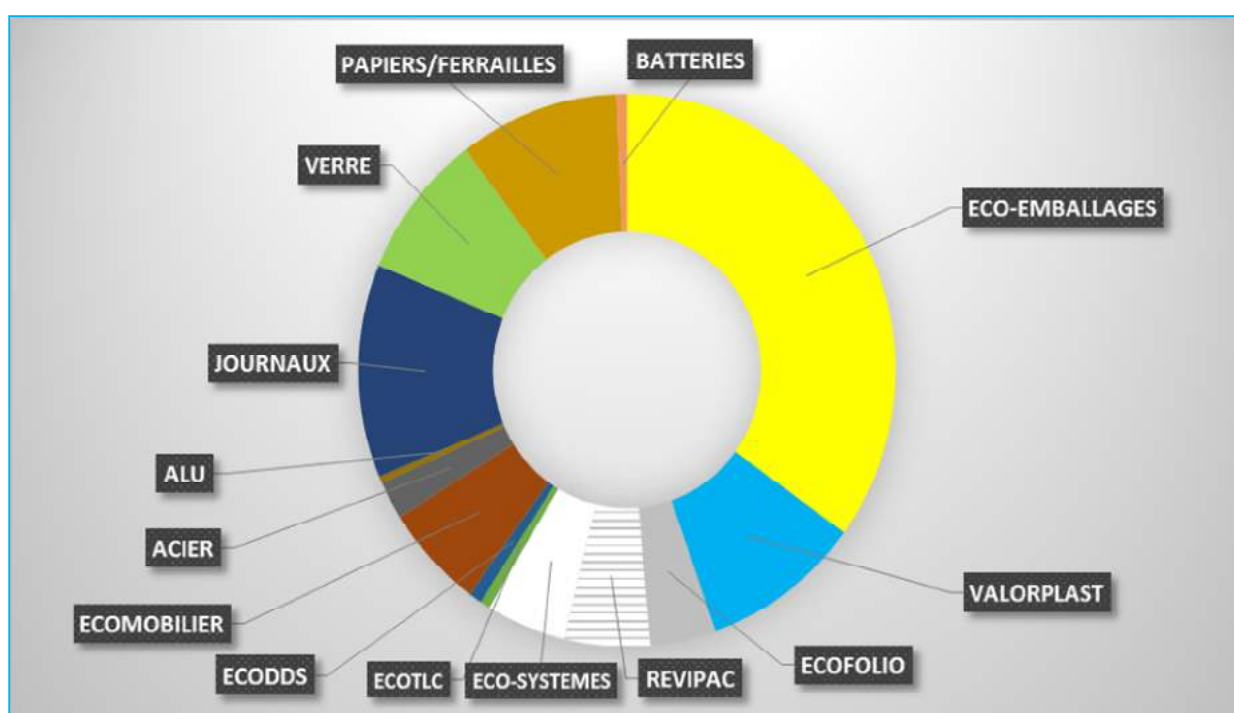


➤ Les recettes industrielles perçues au titre de la valorisation

Elles comprennent les recettes provenant de la valorisation matière des déchets, hors soutien des sociétés agréées. Le montant s'est élevé à **92 863,78 €** en 2015.

ACIER (ARCELOR)	6 197,82 €
ALUMINIUM (AFFIMET)	1 055,11 €
JMR (UPM CHAPELLE DARBLAY)	34 083,89 €
VERRE (BSN REIMS)	23 417 €
<u>PAPIERS/CARTONS et FERRAILLES</u> HAUBOURDIN	26 421,62 €
BATTERIES (STCM)	1 688,34 €
TOTAL	92 863,78 €

Part des soutiens et recettes issus de la valorisation des matériaux



ANNEXE

BUDGET ORDURES MENAGERES COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Section de fonctionnement	budgétisé	réalisé	résultat
TOTAL DEPENSES	1 720 296,23	1 613 949,90	- 92 638,68
011 charges à caractère général	370 820,00	299 878,57	
605 achat matériel équipement	2 000,00	-	
6061 fournitures non stockables	1 000,00	40 717,93	
6063 fournitures entretien et vêtements	8 500,00	7 553,99	
6064 fournitures administratives	500,00	669,85	
6066 carburant	76 000,00	12 949,24	
6068 autres matières et fournitures	36 200,00	39 444,34	
6135 location mobilière			
6152 entretien bâtiment	1 500,00	760,20	
61551 entretien matériel roulant	45 000,00	36 181,02	
61558 entretien mobilier	2 000,00	-	
6156 maintenance	1 000,00	1 368,20	
6161 Multirisques	4 000,00	2 398,24	
617 études et recherche	17 340,00	15 990,00	
618 Divers	150,00	123,53	
6226 honoraires	3 000,00	1 565,24	
6228 intermédiaires (dectra,bois..)	165 000,00	137 130,34	
6231 publicité, publication	600,00	-	
6236 catalogues et imprimés	2 500,00	556,80	
6237 publications			
6238 divers			
6242 transports sur ventes			
6251 voyages et déplacements	500,00	315,08	
6257 réceptions			
6261 frais affranchissement	1 500,00	695,13	
63512 taxes foncières	1 030,00	25,00	
6358 autres droits (taxe essieu)	1 500,00	1 430,00	
627 services bancaires et assimilés	-	4,44	
012 charges de personnel	526 650,00	524 897,48	
6215 personnel affecté par la Coll.rattache	10 000,00	29 809,15	
6313 Part. format continue	2 000,00	1 178,86	
6332 cotisations FNAL	6 700,00	5 235,21	
6338 autres droits Urssaf	1 000,00	848,77	
6411 salaires de base	300 000,00	279 225,04	
6412 congés payés	750,00	-	
6413 primes et gratifications	-	2 579,31	
6414 indemnités et avantages divers	45 000,00	45 629,93	
6415 supplément familial	2 500,00	1 540,71	
6451 cotisations Urssaf	54 000,00	52 604,17	
6453 cotisations caisses retraite	76 000,00	76 664,51	
6454 cotisations ASSEDIC	3 000,00	2 707,19	
6458 cotisations autres organismes	22 000,00	24 255,93	
6474 sers. Aux autres œuvres sociales	2 500,00	2 055,70	
6475 médecine du travail	1 000,00	563,00	
6478 autres charges sociales	200,00	-	
023 virement à la section d'investissement	-	-	
023 Virement section investissement			
042 opérations d'ordre entre section	87 812,14	87 812,14	
6811 dotation aux amortissements	87 812,14	87 812,14	
chapitre 65 charges de gestion courante	689 000,00	658 510,20	
6541 créances admises en non valeur	6 000,00	-	
6542 créances éteintes	5 000,00	4 545,00	
658 contributions VALORAISNE	678 000,00	653 965,20	
66 charges financières	31 314,09	30 821,95	
66111 intérêts des emprunts	30 814,09	30 814,09	
668 autres charges financières	500,00	7,86	
67 charges exceptionnelles	14 700,00	12 029,56	
6712 pénalités amendes fiscales et pénales	200,00	-	
673 titres annulés	9 000,00	3 893,81	
6743 subv except de fonct	500,00	500,00	
678 autres charges except	5 000,00	7 635,75	

TOTAL RECETTES		1 720 296,23	1 521 311,22
002 résultat explo reporté		130 275,76	
002	excédent antérieur reporté	130 275,76	-
013 atténuations de charges		43 469,00	27 989,20
6419	remboursement rémunérations	-	-
64198	autres remboursements	30 000,00	27 989,20
6459	remb. Par assurance personnel	13 469,00	-

042 opérations d'ordre entre section		22 754,00	22 754,00
777	quote part sub.inv. Virées au résultat	22 754,00	22 754,00

70 vente produits et prestations		1 397 000,00	1 359 694,29
701	vente recyclables+Eco	305 000,00	279 737,82
706	redevances	1 067 000,00	1 079 956,47
7084	mise à dispo personnel facturé	25 000,00	-

75	Autres produits de gestion courante	12 138,00	-
758	produits divers de gestion courante	12 138,00	-

77 produits exceptionnels		114 659,47	110 873,73
774	subventions exceptionnels	110 000,00	110 000,00
778	autres produits exceptionnels	4 659,47	873,73

Section d'investissement		budgetisé	réalisé
Dépenses		336 852,84	69 296,27
001 - solde exécution de la sect inv reporté		-	-
001	solde execution de la sect inv reporté	-	-
040 opérat ordre de transfert entre sect		22 754,00	22 754,00
13911	état et établ nationaux	9 366,00	9 366,00
13913	départements	6 329,00	6 329,00
13916	Autres établ publics locaux	7 059,00	7 059,00
16 emprunts et dettes assimilées		44 999,96	44 999,96
1641	emprunts en euros	44 999,96	44 999,96
20 immo incorporelles		20 000,00	-
2051	concessions et droits similaires	20 000,00	-
21 immo corporelles		249 098,88	1 542,31
2151	install complexes spécialisées	-	1 542,31
21754	matériel industriel	39 098,88	-
2182	matériel de transport	210 000,00	-
Recettes		336 852,84	101 496,44
01 solde d'exécution de la section d'inv repor		215 942,70	-
001	solde d'exécution de la sect inv reporté	215 942,70	-
040- opéra ordre de trans entre sect		87 812,14	87 812,14
28151	installations complexes spécialisées	42 191,00	42 191,00
28138	autres constructions	335,10	335,10
28154	matériel industriel	1 483,04	1 483,04
28157	agencements et aménagement du matériel et outi	34 113,11	34 113,11
28131	batiments	6 340,89	6 340,89
28182	matériel de transport	3 349,00	3 349,00
10- dotations fonds divers et réserves		33 098,00	13 684,30
10222	fctva	33 098,00	13 684,30
13- subventions d'investissement		-	-
1311	etat et établ nationaux	-	-
1313	départements	-	-
1316	autres établ publics locaux	-	-
16- emprunts et dettes assimilées		0,00	-
1641	emprunts en euros	-	-

résultat
32 200,17